

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2017

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Jacques SOURISSEAU, Yves BÉTARD, Franck AUDUREAU, Louis-Marie PAPIN, Joëlle VERDON, Julie GÉLINEAU, Marie-Thérèse AUDUREAU, Gaël TESSIER, Lisa DEVANNE, Jean-Marie PALLARD, Nathalie ROUSSEAU, Stéphane BILAUD.

Absents excusés : Béatrice LIAIGRE.

Pouvoirs : Béatrice LIAIGRE à Nathalie ROUSSEAU.

Madame Joëlle VERDON a été élue secrétaire de séance.

**1 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION DU BOCAGE
BRESSUIRAIS (DEL 2017-01-01)**

Pour être conforme à la loi du 7 août 2015, dite « loi Notre », les statuts de l'Agglo2b doivent être modifiés. Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts lors du conseil communautaire du 13 décembre dernier.

Les principales modifications sont :

- Limitation de l'écriture des compétences aux seules dispositions de l'article L5216-5 du CGCT (pas d'énumération).
- Développement économique :
Maintien des actions de développement économiques en ajoutant « sous réserve de compatibilité avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
Ajout de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » (coordination, animation et promotion des opérations collectives à l'échelle du territoire).
- Politique de la ville : intégration de la compétence liée au contrat de ville.
- La compétence « gestion des milieux aquatiques » intégrée dans les compétences obligatoires (par anticipation au 01/01/2018).
- La compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » devient obligatoire au 1^{er} janvier 2017.
- Les compétences « petite enfance, enfance, jeunesse » et « pôle de santé » deviennent facultatives, afin de pouvoir transférer toute compétence action sociale de la CA2B au CIAS.
- D'autres compétences (SIG, fourrière animale, participation au contingent SDIS, etc ...) sont transférées dans les compétences facultatives.
- Plusieurs mises à jour de références réglementaires, notamment sur la mobilité et l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2 – LOGO COMMUNAL

Une réflexion est engagée depuis plusieurs mois pour modifier le logo existant. Un appel avait été publié dans le bulletin communal de juillet, sous forme de concours. Deux particuliers ont fait des propositions, et un professionnel a été consulté.

Neuf propositions de logo sont présentées à l'assemblée. Il a été décidé de modifier un logo présentée par la Société Créaprim (proposition 9, sans écusson, pivot proposition 5 en adoucissant l'œil par un point blanc, police proposition 1 avec la couleur de la proposition 5 (rouge et vert), trait proposition 2, moins épais et dans l'autre sens). Un nouveau logo tenant compte des remarques faites sera présenté au prochain conseil et soumis au vote.

3 – CONVENTION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS & BASSINS TAMpons (DEL 2017-01-02)

Afin de faciliter l'organisation liée aux transferts de charges entre l'Agglo2b et la commune, l'entretien et la gestion des bâtiments mis à disposition (totalement ou partiellement) seraient maintenant confiés à la commune. Une enveloppe budgétaire est attribuée par bâtiment. Des révisions seront possibles en septembre suivant les modalités fixées dans la convention. Il est proposé au Conseil Municipal de se voir confier l'entretien et la gestion des bâtiments et équipements de l'Agglo2b.

Les montants et acomptes versés par l'Agglo2b sont calculés sur la base du transfert de charges et des dépenses réellement effectuées, dont le détail par bâtiment sera joint aux conventions. Le solde sera versé selon les dépenses réellement effectuées par la commune après avoir remis un bilan financier et technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** la gestion et l'entretien des bâtiments/équipements communautaires pour le compte de la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais tels que définis ;
- **IMPUTE** les dépenses/recettes correspondantes sur chaque budget concerné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4 – INVESTISSEMENT : CREATION D'UN TROTTOIR PAYSAGÉ (DEL 2017-01-03)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux réflexions engagées par la commission voirie, il a été décidé de créer un trottoir paysagé à l'entrée de la commune. Ce trottoir sera composé d'un revêtement en enrobé noir dans lequel des parterres de fleurs seront aménagés.

Monsieur le Maire propose de porter ses dépenses à la section investissement, opération 16 Travaux de voirie, et de confier les travaux aux entreprises ci-dessous :

Entreprise CHARIER TP

(bitume et sciage des enrobés) 7.594,74 € TTC

Sarl Espace Paysage (aménagement des parterres) 608,40 € TTC

8.203,14 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, dont un pouvoir et une voix contre :

- **APPROUVE** les travaux présentés et le choix des entreprises ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au programme d'investissement 16 « Travaux de voirie ».

A - Les dossiers en cours

- Subventions :

- 1) DETR pour le dossier du beffroi de l'église : demande de subvention à compléter avec des pièces complémentaires.
- 2) Solde d'une réserve parlementaire accordée en 2011, soit 7.280,00 € dans le cadre de l'aménagement de l'allée des Châtaigniers, à réclamer. Transmettre un justificatif d'achèvement des travaux et les factures acquittées.
- 3) Solde de la subvention accordée en 2013, soit 6.125,00 € : DETR dans le cadre de la création d'un terrain multisports, à réclamer. Transmettre un justificatif d'achèvement des travaux et les factures acquittées.

- Projets rue de la Cour : le SIEDS a donné son accord concernant le programme d'effacement des réseaux. Le projet est éligible à un taux d'aide de 69 %. Ces travaux devront être menés conjointement avec la création de parking (achat de terrain et/ou garages LELOUP, DRAPEAU, CHARRIER).

- Bâtiment industriel : Monsieur NLENGUI demande d'aménager une zone de parking supplémentaire. Un devis doit être établi par l'entreprise SOURISSEAU. Une réflexion devra être menée sur la vente de ce bâtiment dont la couverture est vétuste et qui comporte de l'amiante. Le bail actuel se termine au 28 février 2017 et il était envisagé de le reconduire en bail commercial (3/6/9) au 1^{er} mars 2017.

- Agglo 2b, tri des déchets : un agent de l'Agglo2b a été reçu en mairie le 17 janvier pour faire le point sur la mise en place de la nouvelle collecte des déchets, à partir de janvier 2018. Des colonnes de tri devraient être installées derrière l'église sur 4 rangées. Il est envisagé que les habitants du bourg et des villages apportent leurs déchets dans ce point de collecte, ou sur une autre commune de l'Agglo. Une réunion devra être programmée avec tous les conseillers municipaux et un responsable du service déchets de l'Agglo afin d'exposer les inconvénients de ce point de collecte unique et reprendre ce qui avait été décidé il y a quelques années (3 points de collecte avaient été envisagés). Il serait souhaitable de connaître les implantations des colonnes de tri dans les communes voisines.

- Budget 2017 et fonds de concours : les projets 2017 doivent être budgétés rapidement et seront nécessaires à la demande de fonds de concours de l'Agglo2b.

Rappels des projets 2017 : beffroi de l'église, aménagement rue du Lavoisier, trottoir devant chez Madame BARANGER, effacement des réseaux rue de la Cour, achat de terrains rue de la Cour, accessibilité, aménagement de deux parterres face à la mairie.

B – Le travail des commissions

- Commission cimetièrre : les premiers courriers de recherches des personnes concernées par une concession ont été adressés début janvier, suite à la réunion de commission du 19 décembre. Monsieur GUINEFOLLEAU a pris des photos du cimetière avec son drone. Il pourra présenter son travail à la prochaine commission, le lundi 13 février à 18h30. Le cimetière ne comporte pas d'ossuaire, il s'agit d'un caveau d'attente. Un ossuaire devra être créé avant la mise en place de la reprise des concessions abandonnées. Cette opération devra être budgétée sur plusieurs années (coût estimatif de 600 €/sépulture). Se renseigner auprès de la commune de Cirières qui a procédé à une importante mise à jour des sépultures de son cimetière.

- Commission culturelle : remerciements pour le travail accompli lors de la cérémonie des vœux. Le diaporama diffusé a permis de visualiser les travaux réalisés, le dynamisme des associations, et de présenter les projets 2017.

Les rubriques et sous rubriques du futur site internet ont été présentées (Notre commune, Vie pratique, Vie quotidienne, Vie associative, Vie économique). Chacun est invité à transmettre les informations qui pourraient alimenter les rubriques.

- Numérotation des villages : une première tranche (environ 40 boîtes aux lettres) est en cours d'être finalisée. Il s'agit de villages « densifiés » (la Girouardière, la Niquetière, la Poëllière, Tillac). Le nom des maisons pourra être utilisé en 3^{ème} ligne d'adresse. Quelques points seront à valider avec Monsieur FONTENEAU, responsable de La Poste.

C – Les informations

- Projet professionnel de David et Coralie RENAUDEAU à la Baudrière (création d'une micro ferme en permaculture, création d'un centre d'accompagnement et de développement personnel, création d'un accueil touristique écologique et atypique). Ils doivent déposer une ou des demandes de CUB pour connaître la faisabilité de ces projets.

- Le directeur de l'école et le président de l'OGEC ont été reçus en mairie, le 27 décembre.

- Envisager le remplacement de Nathalie BRONDEAU pour pallier à ses absences (congrés, maladie).

- Mesures de lutte contre la grippe aviaire.

- Les demandes de cartes nationales d'identité ne se feront plus en mairie (même principe que pour les passeports).

- Chiffre de l'INSEE, population au 01.01.2017 : 664 habitants (en 2016, 672 habitants).

- Problème de chauffage à l'église (dans l'attente d'un devis de Richard MAROT).

- Maintenance du tracteur tondeuse par Louis-Marie PAPIN (coût 887,36 €, sans main d'œuvre).

- Repas des élus, vendredi 10 février, choix du menu (Marie-Thérèse et Joël).

- Fin de stage pour Nicolas Fablet le 10/02/2017. A la recherche d'un autre stagiaire, MFR Mauléon informée.

- Aménagement de l'isolation phonique de la salle des Piverts en cours, revoir l'installation des panneaux acoustiques. Besoin d'une agrafeuse et d'un échafaudage.

- Lancement de la plateforme France Mobile : le gouvernement a lancé une plateforme d'identification et de traitement des problèmes de couverture mobile destinée aux élus (information à inscrire dans le prochain bulletin).

D – Les réunions

Lundi 6 février à 18h30 : commission Culturelle

Lundi 13 février, à 18h30 : commission Cimetière

Judi 16 février, à 18h30 : commission Aménagement du Centre Bourg

Lundi 20 février, à 20h : Conseil Municipal.

E – Vos demandes

- Budgétiser les achats de guirlandes de Noël dès maintenant. Accord pour 1.500 € par an ;

- Foyer des jeunes : nombreux radiateurs hors d'usage, les changer ;

- Miroir à la Croix Verte : commander le modèle (60X90) ;

- Plan des villages à imprimer pour la commission numérotation des villages.

Séance levée à ___23 heures 07 minutes___